GRAND CONSEIL MOTION

Antoinette Badoud, députée					M1012.07
Loi sur la prostitution					DSJ
				Cosignataires:	12
Reçu SGC:	08.05.07	Transmis CHA:	*	Parution BGC:	mai 2007

<u>Dépôt</u>

Le vide juridique en matière de prostitution me pousse à demander au Conseil d'Etat d'édicter un projet de loi pour réglementer efficacement ce marché, à l'instar d'autres cantons romands. L'absence d'une loi cantonale sur la prostitution ne peut que favoriser la recrudescence de ce phénomène de société sur notre territoire. Il est urgent de légiférer pour protéger les victimes de ce commerce opaque et bien souvent clandestin, notamment en respect de l'application de l'article 8 de notre Constitution.

<u>Développement</u>

Ultérieurement.

* *

^{*} date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).